



**– Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre –
Comité social d'administration de la DREAL Pays de la Loire**

**La CGT, la FSU et Solidaires de la DREAL Pays de la Loire renouvellent
leur candidature commune aux élections professionnelles de décembre 2022**

Depuis 2010 ! Parce que nous partageons les mêmes valeurs syndicales.

Parce que nous portons de la même façon la défense des agents et des missions de l'écologie, des transports, de la mer et de l'énergie.

Parce que notre collaboration est un gage de représentation de tous les agents de la DREAL.

Les Comités Sociaux d'Administration (CSA, ex-comités techniques locaux) deviennent, à partir de janvier, l'instance principale de dialogue social. Les agents de la communauté de travail y élisent leurs représentants du personnel.

Les représentants du personnel des CSA de services déconcentrés, comme notre DREAL, sont amenés à s'exprimer sur le fonctionnement et l'organisation des services et sur les conditions de travail, notamment les réorganisations, le règlement intérieur, le télétravail, les risques professionnels, le plan de formation, les effectifs, les difficultés rencontrées par des agents...

L'élection du CSA de la DREAL induit la représentation au comité local d'action sociale et à l'instance de concertation régionale, instance de dialogue sur les sujets communs à la zone de gouvernance (DREAL, DDT, DIRM), notamment le dialogue de gestion.

Des réformes, toujours des réformes !

Depuis les dernières élections professionnelles, la DREAL a perdu comme jamais des missions et des effectifs. Notamment des attributions disparues dans les domaines du logement et de l'habitat ont forcé le SIAL et le SCTE à revoir leur organisation. La mission de contrôle de la publicité a été retirée au SRNP qui a également vu le transfert du laboratoire d'hydrobiologie, un rapprochement entre trois unités départementales a été conduit. Des agents au poste supprimé ont dû faire le choix de suivre leur poste ou d'en rechercher un autre. Les mesures d'accompagnement n'y changent rien, la mécanique des restructurations est implacable.

Tout en étant très attentifs aux agents concernés, nous avons exprimé notre désaccord, jusqu'à des avis défavorables unanimes avec reconvoqueation du comité technique.

Aux dernières nouvelles notre ministre souhaite mettre un coup d'arrêt aux nouvelles réformes et à la diminution des effectifs. Très bien, mais les réformes engagées iront à leur terme et le déficit d'effectifs demeure. Du travail pour les représentants du personnel ! Notre implication ne faiblira pas dans les quatre années qui viennent.

Le chantier permanent des conditions de travail

Les conditions de travail sont un sujet central du dialogue social. Depuis les dernières élections, l'évènement majeur a bien-sûr été la crise sanitaire et ses confinements. Nous avons contribué au traitement des très nombreux et inédits sujets concernant la santé, la sécurité des agents, leurs conditions et leur statut de travail au domicile et bien d'autres choses. L'évolution des pratiques de télétravail – qui concrétise, soit dit en passant, nos revendications antérieures d'assouplissement et de généralisation... – a suscité l'élaboration d'un protocole ministériel dont nous avons largement discuté la déclinaison locale. Nous veillerons à sa bonne application.

De nombreux autres sujets nous ont occupés. Signalons simplement que de très fortes tensions impliquant la hiérarchie ont nécessité l'intervention des représentants du personnel et que les risques psychosociaux sont une réalité, notamment à cause de la charge de travail ou de la perte de sens de ce qu'on fait et du contexte dans lequel on le fait. Nous avons contribué à ce que le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) intègre des indicateurs sur ces sujets.

La scandaleuse réforme des CAP

Les mobilités et les promotions sont évidemment un sujet essentiel pour les agents. Elles ne font pourtant plus l'objet d'un examen en CAP et donc par les organisations syndicales. Cela induit aussi la disparition de nos échanges locaux avec l'administration, pourtant collectivement très productifs, sur les promotions. Avec nos organisations syndicales, nous contestons cette réforme tant elle est négative pour les agents. Nous vous incitons à nous contacter en cas de besoin. Les organisations syndicales peuvent interpeller l'administration centrale au sujet de difficultés particulières.

Les rémunérations toujours à la traîne

Les rémunérations ont été, elles, très statiques ces dernières années ! La revalorisation en cours est bien insuffisante. Depuis les dernières élections professionnelles, c'est l'application et l'extension du RIFSEEP qui nous paraît l'évolution la plus saillante. Son application en cours aux corps techniques suscite notre vigilance quant à la cotation des postes.

Et encore...

Le CHSCT, supprimé au 1^{er} janvier 2023, était une instance importante pour les conditions de travail des agents. Nous nous assurerons que ses prérogatives et ses contributions soient pleinement reprises au CSA.

Nous serons attentifs à la bonne application de plusieurs protocoles récents : handicap, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations, télétravail.

Nous contribuerons à l'élaboration de mesures de sobriété énergétique ambitieuses en veillant aux bonnes conditions de travail des agents.

Nous ferons des propositions pour une action sociale ambitieuse et porteuse de solidarité pour notre communauté de travail.

***Le dialogue social est essentiel pour notre communauté de travail
les sujets sont nombreux et importants pour les agents et leurs missions***

**Votez pour la liste commune CGT – FSU – Solidaires
toujours à votre écoute pour vous représenter !**
